ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39777

Texte de la question

M Jean-Louis Masson appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites locales, sur l'amertume ressentie par les secretaires de mairie, qualifies de troisieme niveau, des communes de moins de 2 000 habitants devant leurs conditions d'integration dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale. Le decret no 87-1109 du 30 decembre 1987 prevoit l'integration de ces personnels dans le cadre d'emploi des commis territoriaux. Les interesses y voient une inexacte appreciation des responsabilites qu'ils exercent effectivement. Il lui demande donc s'il envisage de proceder a un nouvel examen de leur situation sur ce point.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39777
Rubrique : Communes
Ministère interrogé : collectivités locales
Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1811